



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 148 *du Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) :

QUE le conseil a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

Dates	Heure	Dates	Heure
17 janvier (3 ^e mardi)	20 h	11 juillet	20 h
14 février	20 h	8 août	20 h
14 mars	20 h	12 septembre	20 h
11 avril	20 h	10 octobre	20 h
9 mai	20 h	14 novembre	20 h
13 juin	20 h	5 décembre (1 ^{er} mardi)	20 h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyens.nes à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 12 décembre 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière